

laquelle impose un fardeau monstrueux aux cultivateurs du Canada, alors qu'ils doivent entreprendre leurs travaux printaniers.

Monsieur l'Orateur, cette affaire est précise; son importance est naturellement publique et elle intéresse surtout la classe agricole, non seulement celle de l'Ouest du pays mais celle de tout le Canada.

Que l'honorable député soutienne qu'il y a eu une augmentation fantastique des prix des machines agricoles, c'est vrai. Seulement, les prix des machines agricoles sont-ils les seuls à augmenter au Canada? Par exemple, les prix des vêtements et des denrées alimentaires n'ont-ils pas augmenté? Cette question n'est-elle pas aussi précise et importante que celle qu'a soulevée le député de Humboldt-Melfort-Tisdale?

Monsieur l'Orateur, nous voyons des augmentations de prix, non seulement dans le domaine des machines agricoles mais également dans celui de la construction des maisons, à cause de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction; nous voyons une augmentation des prix dans le domaine des loyers, dans celui de l'éducation. Il en coûte plus cher aujourd'hui pour maintenir un enfant à l'université ou à l'école secondaire qu'il n'en coûtait il y a un an ou deux. Ce sont des questions aussi importantes que celle de l'augmentation du prix des machines agricoles.

Je comprends très bien mon excellent ami, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), lorsqu'il prend position en faveur de cette motion d'ajournement mais, monsieur l'Orateur, ne sont-ce pas ces mêmes gens qui crient ici et là, à travers le pays, que nous devons augmenter les salaires, que nous devons augmenter le revenu des citoyens, augmentations qui entrent indirectement dans le prix de revient de la production du Canada, dans le domaine de la machinerie agricole comme dans les autres domaines.

Ce sont ces gens-là qui veulent discuter, au Parlement fédéral, de l'opportunité de décider s'il y a eu trop d'augmentations des prix, pas assez ou moyennement.

Monsieur l'Orateur, les prix de la machinerie ou des machines agricoles relèvent de ceux qui bâtissent, construisent ou industrialisent ces machineries. C'est l'entreprise privée qui fixe le prix. Si, à un moment donné, il y a un cartel dans quelque domaine que ce soit, nous avons des lois fédérales qui nous permettent d'établir ou de voir s'il y a des exploitants qui exercent leur influence dans n'importe quel domaine de la société.

Or, je crois sincèrement, monsieur l'Orateur, que cette motion d'ajournement n'est pas du tout dans l'ordre actuellement, parce que si nous devons attacher de l'importance aux

[M. Caouette.]

machines agricoles, nous devons aussi le faire dans tous les domaines de l'activité économique du Canada. Les denrées alimentaires découlent directement des opérations agricoles du Canada.

Or, monsieur l'Orateur, même si la question est importante et précise, à mon avis ce n'est ni le temps, ni l'heure d'en discuter, car il est importante et précise, à mon avis, ce n'est pas le procédé à l'établissement d'une mesure législative qui permettra, non seulement à une classe, mais à toutes les classes de la société de bénéficier de lois justes et équitables.

• (4.00 p.m.)

[Traduction]

**M. H. A. Olson (Medicine-Hat):** Monsieur l'Orateur, la motion me semble conforme aux dispositions du paragraphe (2) du commentaire 100 de Beauchesne relatif à la proposition d'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement. L'intérêt public en souffrira si l'affaire n'est pas examinée immédiatement. La motion me paraît aussi conforme aux dispositions du paragraphe (3) où l'on déclare qu'il y a urgence lorsque les occasions ordinaires que prévoit le Règlement de la Chambre ne permettent pas que le sujet soit soulevé assez tôt, et ainsi de suite. Je ne vois pas, dans l'avenir immédiat, d'occasion permettant de débattre le sujet qu'a soulevé l'honorable représentant.

D'autre part, le paragraphe (1) du même commentaire stipule que l'affaire doit engager la responsabilité administrative du gouvernement. Je ne suis pas certain si le prix de l'outillage agricole engage effectivement la responsabilité administrative du ministère ou du ministre de l'Agriculture (M. Greene). Toutefois, cette affaire a été discutée depuis si longtemps et elle a été si souvent différée qu'il est nécessaire de mener une enquête pour découvrir pourquoi le prix de l'outillage est monté. C'est, à mon avis, le fort de l'objection de l'honorable représentant qui a proposé la motion; il veut signaler la question à l'attention de la Chambre, et comme cette dernière a déjà tellement tardé à l'étudier, il estime qu'elle est devenue pressante.

Comme l'a déclaré le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), un débat tenu cet après-midi et ce soir ne modifierait pas le prix de l'outillage agricole; mais, le ministre de l'Agriculture pourrait assurément faire une déclaration par laquelle il nous ferait connaître si son ministère étudiera l'affaire ou si elle sera déferée au comité de l'agriculture. Alors, nous pourrions peut-être y donner suite. Je conviens qu'elle a été différée si souvent qu'elle est devenue de jour en jour plus pressante.

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture):** Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je